

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 9 (1963)

Heft: 11

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVIS

LEGS DE Mme VEUVE EMILE ALLEMANDI
DESTINE A DOTER CHAQUE ANNEE
UNE JEUNE FILLE DE NATIONALITE SUISSE
Somme annuellement disponible, environ 1.400 F

Mme Emile Allemandi, de Basel-Augst (Bâle-Campagne), a eu la charitable pensée de léguer une somme de 40.000 francs, dont les intérêts doivent être employés à doter chaque année, à Paris, une jeune fille de nationalité suisse, afin de lui permettre de se marier ou de s'établir.

A teneur d'une note explicative annexée à son testament, Mme Emile Allemandi a mis à son legs les conditions principales suivantes :

1^o Les jeunes filles appelées à en bénéficier pourront être de n'importe quelle religion ;

2^o On donnera la préférence aux personnes âgées de 17 à 30 ans ;

3^o On n'exclura pas nécessairement les malheureuses à qui l'abandon et la misère, le manque de famille et de direction auraient fait commettre quelque faute et qui seraient restées dignes de commisération et d'intérêt et promettraient de rentrer dans le bon chemin ;

4^o Il sera dressé un contrat de mariage protégeant les apports de la femme ;

5^o Les dons ne seront jamais fractionnés, afin de procurer aux bénéficiaires une de ces grandes joies faisant date dans toute leur existence ;

6^o La remise de l'apport aura lieu le jour du mariage, qui devra être célébré au plus tard le 31 mai de chaque année. Une médaille, portant d'un côté les armoiries de la Confédération suisse et de l'autre le nom de la jeune fille, la date du mariage et le nom de M. et Mme Allemandi, sera remise à l'intéressé à cette occasion.

Le Conseil fédéral, chargé de la gestion du capital laissé par Mme Allemandi, a chaque année à disposer, à partir du 31 mars, d'une somme d'environ 1.500 francs.

La bénéficiaire du legs est désignée par une Commission spécialement constituée à cet effet ; celle-ci examine les demandes en observant, cela va sans dire, la plus entière discréction.

La Commission chargée de désigner la bénéficiaire du legs Allemandi est composée actuellement de :

M. F. Lampart, Président, 11, Bd Davout, Paris, 20^e.

M. A. Beyeler, 29, rue de Fontenay, Vincennes (Seine).

M. A. Senn, 10, rue du Général-Foy, Paris, 8^e.

Toutes les demandes doivent être adressées exclusivement à l'un de MM. les Membres de la Commission.

CANTON DE BERNE

LE « JURA LIBRE » REPOND

Un mystérieux plastique a été accompli dans la propriété de M. Jeanneret, conseiller aux Etats bernois. Le Comité U.P.J. dit de « vigilance démocratique » que préside M. Jeanneret, a publié un communiqué dans lequel il accuse le Jura Libre d'« incitation à la violence », et « demande aux autorités fédérales si la parution d'un tel organe est compatible avec la dignité de notre communauté helvétique ». La rédaction du Jura Libre ainsi mise en cause tient à déclarer ce qui suit :

1. L'organe du Rassemblement Jurassien n'a jamais admis aucune violence, sinon celle de la vérité. L'accusation des upistes est un acte de diffamation et cela d'autant plus que nul ne connaît l'identité des plastiqueurs.

2. Le communiqué du « Comité de vigilance » fait suite à une campagne menée par le mensuel de l'U.P.J. en vue de faire interdire la parution du Jura Libre. Pour rendre inopérantes les garanties constitutionnelles en faveur de la presse, l'organe pro-bernois est allé jusqu'à exiger une loi d'exception.

3. Ce que l'on recherche présentement dans le canton de Berne sous le couvert d'une « vigilance démocratique » qui n'est qu'une imposture, c'est donc une limitation intolérable de la liberté de la presse contrairement à la constitution et aux principes sacrés de la démocratie.

4. Cette politique de bâillonnement et d'oppression ne sera admise ni par les organes de la presse suisse, ni par une opinion publique soucieuse d'entendre la voix de l'opposition. Dans le Jura, la liberté d'un peuple est en jeu, mais aussi la liberté d'opinion et d'expression.

APRES L'ATTENTAT AU PLASTIC A MONT-SOLEIL

Le Comité jurassien de vigilance démocratique communique :

« A Mont-Soleil sur Saint-Imier, un attentat avec explosif a été commis contre l'habitation de M. Charles Jeanneret, conseiller aux Etats et président du Comité jurassien de vigilance démocratique.

Réuni d'urgence à Saint-Imier, sous la présidence de M. Henri Geiser, conseiller national, en l'absence de M. Charles Jeanneret, le Comité jurassien de vigilance démocratique, conscient d'exprimer la volonté de la majorité des citoyens du Jura, en appelle au peuple suisse et dénonce la campagne d'excitation et d'incitation à la violence provoquée par le « Jura Libre », hebdomadaire séparatiste paraissant à Délémont et demande aux autorités fédérales, si la parution d'un tel organe est compatible avec la dignité de notre communauté helvétique.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

Le Comité jurassien de vigilance démocratique demande aux autorités communales, cantonales et fédérales d'agir avec la dernière énergie pour mettre un terme aux actes criminels et barrer la route au fascisme naissant.

Il demande également à tous les partis politiques jurassiens et à tous les milieux touchant de près ou de loin au séparatisme de lutter contre l'obscurantisme et le terrorisme dont l'action aboutira fatalement à des actes irréparables.

En outre, il lance un appel au calme à la population jurassienne et l'invite à collaborer à l'action de la police afin de découvrir les criminels et lui demande de renoncer à des actes de représailles. »

**

D'autre part, on annonçait dans les milieux autorisés que l'enquête en cours ne permettait pas de donner de nouvelles précisions. Le ministère public de la Confédération et la police fédérale mènent l'enquête en collaboration avec la police cantonale bernoise et le juge d'instruction. A. Steullet, dans le sens des articles 224 et 340 du code pénal, qui régissent les crimes ou délits créant un danger collectif, précisément l'emploi avec dessein délictueux, d'explosifs ou de gaz toxiques (art. 224) et concernant la juridiction fédérale (340).

UN COMMUNIQUE DU « JURASSIEN »

La commission de rédaction du « Jurassien », organe de « L'Union des patriotes jurassiens », communique :

« Dans une protestation qu'elle vient de publier, la rédaction du « Jura Libre » accuse le « Jurassien » de mettre en péril la liberté de la presse. Nous tenons à déclarer ce qui suit :

« 1) L'Union des patriotes jurassiens et son organe mensuel le « Jurassien » se posent en défenseurs des libertés démocratiques et, par conséquent, de la liberté de la presse.

« 2) Par deux fois, le peuple jurassien s'est prononcé légalement contre les buts et les méthodes des chefs séparatistes. C'est donc précisément pour défendre les droits sacrés de la démocratie que le « Jurassien » lutte dans notre petit pays.

« 3) Le « Jura Libre » et ses rédacteurs ont, à plus d'une reprise, comparé la situation du Jura à celle de l'Algérie et à celle de la Hongrie en 1956.

« 4) Il est bien évident que toute prose qui excite la foule conduit à la violence et la violence aux actes criminels. C'est une suite logique qu'il est bon de rappeler à l'attention de l'opinion publique. »

COMMUNIQUE DE LA REDACTION DU « JURA LIBRE »

La rédaction du journal « Le Jura Libre » communique ce qui suit :

« Accusée de porter atteinte à la liberté de la presse et vouloir faire interdire les journaux qui défendent l'autonomie du

Jura, la rédaction du mensuel pro-bernois a publié un communiqué dans lequel elle prétend que « L.U.P.J. » et son organe mensuel se posent en défenseurs des libertés démocratiques, et par conséquent de la liberté de la presse.

« Or, dans son édition de mai 1963 (n° 106), le mensuel U.P.Jiste écrivait ce qui suit :

« Et sous le signe de la liberté démocratique, on tolère un journal qui semaine après semaine continue de distiller sa haine... sous le signe de la liberté démocratique, on ne prend aucune mesure énergique et vraiment efficace. Un état d'exception exige une législation d'exception. Ce sont les vrais responsables qu'il faut frapper, et non s'arrêter aux lampistes. Et frapper les vrais responsables, cela veut dire d'abord l'interdiction du journal (" Le Jura Libre "). »

« Ces lignes sont signées de Wille, secrétaire de l'U.P.J., et prouvent que, dans le canton de Berne, on cherche à supprimer la liberté d'expression sous le couvert de " Comités de vigilance démocratique ". »

ELECTIONS FEDERALES

Les groupes au Conseil des Etats

Les élections pour le Conseil des Etats ont eu lieu dans 14 cantons. Il y a huit nouveaux députés. Les six groupes seront désormais composés comme suit :

Groupe conservateur chrétien-social : Antonio Antognini (Tessin, démissionnera en novembre), Dominik Auf der Maur (Schwyz), Werner Christen (Nidwald), Ludwig Danoth (Uri), Gion Darms (Grisons), Karl Dobler (Appenzell r.i.), Leo Gunttern (Valais), Marius Lampert (Valais), Augustin Lusser (Zoug), Rudolf Maeder (Saint-Gall), Peter Mueller (Thurgovie), Gotthard Odermatt (Obwald), Heinrich Oechslin (Schwyz), Alphons Roggo (Fribourg), Paul Torche (Fribourg), Emi Wipfli (Uri), Alois Zehnder (Zoug), total 17 (le siège conservateur de M. K. Stoeckli n'est pas encore attribué).

Groupe radical : Ernst Bachmann (Argovie), Kurt Baechtold (Schaffhouse), Jean-Louis Barrelet (Neuchâtel), Ferruccio Bolla (Tessin), Alfred Borel (Genève, nouveau), Christian Clavadetscher (Lucerne), Gabriel Despland (Vaud), Eugen Dietschi (Bâle-ville), Charles Jeanneret (Berne), Jakob Mueller (Thurgovie), Hans Haenny (Appenzell r.e.), Karl Obrecht (Soleure), Willi Rohner (Saint-Gall), total : 13 (moins 1).

Groupe des paysans, artisans et bourgeois : Dewet Buri (Berne), Konrad Graf (Schaffhouse, nouveau), Heinrich Herzog (Thurgovie, nouveau), Rudolf Meier (Zurich), total : 4 (sans changement).

Groupe socialiste : Emil Mueller (Bâle-campagne), Werner Vogt (Soleure, nouveau), Eduard Zellweger (Zurich, nouveau), total : 3 (gain 1).

Groupe libéral : Eric Choisy (Genève, nouveau), Blaise Clerc (Neuchâtel), Louis Guisan (Vaud, nouveau), total : 3 (sans changement).

Groupe démocrate et évangélique : Heinrich Heer (*Glaris*), Fridolin Stucki (*Glaris*), Arno Theus (*Grisons*), total : 3 (sans changement).

La députation romande au Conseil National

Les cinq cantons romands et le Jura bernois ont élu 49 conseillers nationaux (deux de plus à Genève, un de moins à Fribourg). Ce sont 14 radicaux, 13 conservateurs, 11 socialistes, 5 libéraux (plus un), 4 communistes (plus un) et 2 agrariens (moins un).

Les élus radicaux sont les Vaudois Chevallaz, Grandjean, Debetaz, Pidoux, Pradervand et Jaunin, les Genevois Revaclier et Schmitt, les Neuchâtelois Favre-Bulle et Rosset, les Fribourgeois Glasson et Genoud, le Valaisan Germanier et le Jurassien Kohler.

Les élus conservateurs sont les Valaisans Jacquod, Carruzzo, Travellotti, Kaempfen et Stoffel, les Fribourgeois Aebischer, Barras et Hayoz, les Genevois Primborgne et Maitre, les Jurassiens Wilhelm et Waibel, et le Vaudois Baudere.

Les élus socialistes sont les Vaudois Sollberger, Graber, Bringolf et Bussey (ce dernier devant probablement se désister au profit de M. Brawand pour incompatibilité de fonctions), les Genevois Borel et Bertholet, les Neuchâtelois Berger et Sandoz, le Valaisan Dellberg, le Fribourgeois Strebel et le Jurassien Auroi.

Les élus libéraux sont les Vaudois Thevoz et Jaccottet, les Genevois Reverdin et Deonna et le Neuchâtelois Clottu.

Les élus communistes sont les Vaudois Forel et Muret, et les Genevois Vincent et Dafflon.

Les élus agrariens sont le Vaudois Brochon et le Jurassien Geiser.

Les nouveaux élus et les non réélus

Neuf conseillers nationaux qui étaient de nouveau candidats n'ont pas été réélus. Ce sont les conservateurs Stadler (Saint-Gall), Jolli (Tessin) et de Courten (Valais), les agrariens Siegmann (Zurich), Burren (Berne) et Kolly (Fribourg), les socialistes Mayer (*Grisons*) et Brawand (*Vaud*), et le radical Borella (Tessin).

46 autres conseillers nationaux s'étaient désistés. En tenant compte des quatre sièges supplémentaires, il y a donc 59 nouveaux conseillers nationaux, qui sont 15 socialistes, 15 radicaux, 17 conservateurs, 5 agrariens, 3 indépendants, 2 libéraux, un démocrate et un communiste.

LES TIMBRES PRO JUVENTUTE 1963

Cinq timbres Pro Juventute sont à nouveau mis en vente cette année avec un supplément de prix depuis le 30 novembre. Le timbre à 5 centimes est orné d'un portrait d'enfant d'après un tableau d'Albert Anker (AVET), tandis que les quatre autres timbres continuent la série « Fleurs des champs et fleurs de jardin ». La fondation Pro Juventute recevra 90 pour cent du produit net. Les 10 pour cent restants seront destinés à diverses tâches d'importance nationale d'aide à la jeunesse.

Voici les caractéristiques de ces timbres :

timbre à 5 centimes (prix de vente 10 centimes) uni-colore (bleu verdâtre) : portrait d'enfant.

timbre à 10 centimes (20 centimes) quadricolore (vert, gris jaune, brun jaune) : grande marguerite (*chrysanthemum leucanthemum*).

timbre à 20 centimes (30 centimes) quadricolore (carmin, vert, jaune, rouge) : géranium (*pélargonium zonale*).

timbre à 30 centimes (40 centimes) quadricolore (brun, outremer, rouge clair, vert) : bleuet (*centaurea cyanus*).

timbre à 50 centimes (60 centimes) quadricolore (brun, rouge, violet, vert) : œillet (*dianthus caryophyllus*).

Un carnet avec couverture de couleur or, contiendra 12 timbres à 5 + 5 centimes, 12 timbres à 10 + 10 centimes et 4 timbres à 20 + 20 centimes. Il sera vendu au prix de 5 francs.

La fondation Pro Juventute émet de nouveau une enveloppe spéciale avec vignette.

LES C.F.F. SONNENT A DES AUGMENTATIONS DE TARIFS

Le budget pour l'année 1964 des Chemins de fer fédéraux prévoit un boni de 8,5 millions de frs sur un total de produits 324,5 millions de frs (compte 1962 : 336,8 millions de frs) et un total de charges de 316 millions (333,5 millions). Selon toute probabilité, le recul de l'excédent des produits (excédent du total des produits sur l'ensemble des charges ordinaires) qui a commencé à se faire sentir en 1961 ira non seulement en s'aggravant l'année prochaine, mais encore il suscitera de graves problèmes d'ordre financier. L'excédent mentionné dans le budget tombe à moins de 1 pour cent des produits de transport de 1.224 millions et ne permet plus qu'une attribution de 3 millions de frs à la réserve pour l'amélioration des installations de trafic rail-route et un versement de 8 millions de frs à la réserve légale, tout en laissant un solde actif de 0,5 million de frs aucun intérêt n'est servi au capital de dotation.

Dans l'estimation des produits de transport, il a été tenu compte des recettes approximatives des douze derniers mois (coût 1962 à juillet 1963). On s'abstient de faire tout pronostic. Il n'y a que dans le service des voyageurs qu'un surcroît de trafic est envisagé en prévision de l'Exposition nationale. Au surplus il a été tenu compte des relèvements tarifaires déjà effectifs ou envisagés dans le trafic des bagages et des colis express (dès le 1^{er} janvier 1963), dans les transports des animaux vivants (dès le 1^{er} juin 1963), dans le trafic des colis de détail et des transports postaux (dès le 1^{er} janvier 1964) et dans les transports de voyageurs (dès le 1^{er} octobre 1964).

En ce qui concerne les charges d'exploitation, le montant budgétaire dépasse pour la première fois le milliard de frs (1.041,9 millions). Par rapport à 1962, il faut s'attendre à un surcroît de charges de 112,9 millions de frs. L'accroissement des produits d'exploitation (1.332,7 millions) est évalué à 90,6 millions de frs. Aussi l'excédent d'exploitation de 290,8 millions de frs accuse-t-il un recul de 32,3 millions de frs.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

Toutes les prévisions presupposent que le trafic s'accroîtra et que les tarifs pourront être relevés dans la mesure envisagée.

La marge entre les produits et les charges s'est amenuisée à un point tel que, si les recettes fléchissent par exemple de 5 % par rapport au montant budgétaire, non seulement les modestes attributions de 11 millions de frs à la réserve légale et à la réserve pour l'amélioration des installations de trafic rail-route, mais encore les 45 millions d'amortissement supplémentaire, dépendant du résultat annuel viendraient à disparaître. De plus, si les autres conditions demeuraient égales, le compte de profits et pertes accuserait un déficit de 5 millions de frs. Pour leur part, les charges ne menacent pas moins sérieusement l'équilibre financier des chemins de fer fédéraux. Les frais se sont enflés dans une mesure telle qu'il n'est plus possible de se tirer d'affaire sans relèvement des tarifs. Certes, l'accroissement de la productivité demeure au centre des préoccupations dans toutes les branches de l'exploitation et sans cesse de nouvelles réalisations voient le jour.

Les fortes dépenses de construction et les remboursements de capitaux (50 millions) en 1964 auront pour effet qu'il faudra se procurer des fonds nouveaux pour un montant approximatif de 200 millions de frs, dont 150 millions seront prélevés sur le nouveau capital de dotation. Ainsi, l'augmentation du capital de dotation, porté de 400 à 800 millions, touvera pour la première fois son utilisation. Qu'au même moment la rémunération du capital de dotation devienne problématique, c'est là un fait qui souligne la nécessité de procéder aux relèvements tarifaires prévus.

L'AIDE AUX ECOLES SUISSES A L'ETRANGER

La Commission du Conseil national pour l'examen du nouvel arrêté fédéral concernant l'aide aux écoles suisses à l'étranger a siégé sous la présidence de M. Bringolf, de la Tour de Peilz, et en présence du conseiller fédéral Tschudi. La Commission a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil national d'approuver le projet tel que le présente le Conseil fédéral.

Le nombre des écoles suisses à l'étranger subventionnées par la Confédération s'élève à 15, y comprises les écoles de Rio-de-Janeiro et de Bangkok, qui ont commencé leur activité au printemps 1963. Les écoles suisses à l'étranger qui requièrent des prestations de la Confédération dans le sens de l'arrêté doivent fournir la preuve que la colonie ou les organismes responsables de l'école pourvoient dans la mesure du possible à leur entretien. Elles sont, d'autre part, tenues de dispenser à leurs élèves un enseignement suffisant d'histoire et de géographie de la Suisse et de leur donner également des notions élémentaires de droit constitutionnel et d'économie politique propres à notre pays. La Confédération peut allouer des subventions pour la construction, la transformation ou l'agrandissement de bâtiments scolaires des écoles suisses à l'étranger et pour leur équipement, ainsi que pour les besoins du personnel enseignant. La Confédération est en outre compétente

pour publier dans les trois langues officielles des manuels propres aux écoles suisses, et cela à un prix réduit. En plus des prestations prévues, la Confédération alloue chaque année aux écoles suisses une subvention pour leurs frais d'exploitation.

BUDGET DE LA CONFEDERATION POUR L'ANNEE 1964

Le Conseil fédéral a discuté le budget de la Confédération pour l'année 1964 et a adopté le projet à soumettre à l'Assemblée fédérale.

Le budget prévoit 4.877 millions de francs de recettes et 4.434 millions de francs de dépenses, à savoir un excédent de recettes de 443 millions de francs. Indépendamment du budget financier, les variations de la fortune feront probablement apparaître un excédent de charges de 159 millions. Par conséquent, le budget général présente un boni de 284 millions de francs. Le découvert du bilan, qui se monte encore à plus de 5 milliards de francs, pourra par conséquent être réduit d'autant. Les comptes de 1962 se sont soldés par un boni de 485 millions de francs et le budget de 1963 prévoit un boni de 382 millions de francs.

Le boni budgétaire de 1964 est dû principalement au fait que l'avance de la Confédération pour la construction de routes nationales a augmenté de 270 millions de francs et que cette avance, comme l'année précédente, est capitalisée.

Il faut attribuer la diminution des bonus en premier lieu à la forte augmentation des dépenses, telles que celles pour la défense nationale, pour les œuvres sociales de tous genres et pour un soutien accru de l'agriculture.

Le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le budget pour 1964 paraîtra prochainement.

LE PARTI SOCIALISTE SUISSE A 75 ANS

Il y a 75 ans que fut fondé — le 21 octobre 1888 — à Berne, le parti socialiste de Suisse. Cet événement important pour le développement économique, social et culturel de notre pays a déjà été commémoré par le parti socialiste lors de son dernier congrès.

Les ouvriers groupés depuis 1838 dans la société du Grutli, ainsi que dans les organisations ouvrières locales, furent les précurseurs du mouvement socialiste, tandis que l'union syndicale suisse qui prit naissance en 1880 groupait les forces de tendance syndicale.

La tentative d'Hermann Greulich, de fonder un parti socialiste suisse en 1870 ayant échoué, le bernois Friedrich Albert Steck prit en 1888 l'initiative de fonder ce parti. Ce jeune mouvement lutta à l'origine pour le droit au travail. Il préconisa la journée de 8 heures de travail, revendiqua une répartition équitable du produit de travail, le développement d'un enseignement scolaire gratuit. Le parti socialiste chercha, par des révisions de son programme en 1904, 1920, 1935 et 1959 à s'adapter aux conditions économiques et politiques nouvelles.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

Le 15 décembre 1943, l'assemblée fédérale élit pour la première fois un socialiste au Conseil fédéral. Depuis 1959, le parti socialiste suisse compte deux représentants au gouvernement fédéral.

UN PRIX IDA SOMAZZI

Le 17^e cours d'information civique de la communauté de travail « Femme et démocratie » a été donné au Gurten durant ce week-end. Il a porté sur la déclaration des droits de l'homme, sur la politique de ségrégation raciale et sur les droits de l'homme en Suisse.

Hommage a été rendu à la défunte présidente d'honneur, Mme Ida Somazzi. Une fondation a été créée pour rappeler sa mémoire. Un prix Ida Somazzi sera décerné chaque année aux meilleurs travaux dans le domaine de la paix, de l'éducation, de la liberté et des droits de la femme en Suisse.

Mme P. Bugnion-Sécrétan, de Genève, membre de la commission suisse de l'Unesco, a parlé du 15^e anniversaire de la déclaration des Nations-Unies sur les droits de l'homme. Elle a souligné que la convention européenne sur les droits de l'homme avait été signée par tous les Etats européens à la seule exception de la Suisse, car notre pays ignore l'égalité des droits politiques de la femme, il interdit les jésuites et il connaît encore certaines dispositions cantonales frappant les faibles d'esprit et les vagabonds.

DES CITRONS SUR LES RIVES DU LAC DE BIENNE

Treize citrons ont mûri dans les jardin d'un hôtel de douane. Le plus gros pesait 200 grammes. Ces derniers jours, le citronnier a commencé sa seconde floraison (novembre).

LES RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LA NOYADE DE DEUX ASPIRANTS DE L'ECOLE D'OFFICIERS D'INFANTERIE DE LAUSANNE

Le Département militaire fédéral a communiqué : La mort tragique de deux aspirants de l'école d'officiers d'infanterie 2, survenue le matin du 29 août à Bellerive/Lausanne, a bouleversé et vivement préoccupé l'opinion publique. Le Département militaire fédéral, lui aussi, profondément affecté par ce malheur, tient à donner une information complète sur les causes et les circonstances de l'accident. Les renseignements qui suivent sont extraits d'un premier rapport du juge d'instruction extraordinaire. Il importe cependant de préciser que les conclusions du juge d'instruction ne sont pas définitives en tous points. Il appartiendra en effet au tribunal militaire d'apprécier définitivement les faits et la question de la culpabilité.

L'exercice au cours duquel l'accident s'est produit devait permettre de constater le degré d'entraînement à la natation. En l'absence du commandant d'école, qui accomplissait du service dans une autre troupe, cet exercice avait été ordonné, à titre d'inspection, par le remplaçant de ce commandant, conformément aux « Buts de l'instruction dans les écoles

d'officiers d'infanterie » fixés en novembre 1962 par le chef d'arme de l'infanterie. Ces instructions précisent notamment, pour la natation, la « nage avec habillement (lorsque les conditions le permettent) ». Il n'y est pas donné d'autres indications sur l'organisation d'un tel exercice. Celui-ci est pratiqué du reste depuis fort longtemps dans les écoles d'officiers. Le remplaçant du commandant d'école, dans l'idée que le règlement d'utilisation de la piscine de Montchoisi ne permettait pas l'organisation d'une épreuve de nage avec habillement, décida que l'inspection aurait lieu au lac. Selon le thème de l'exercice, les aspirants étaient censés se trouver sur un bateau en train de couler et devaient gagner la rive avec leur équipement.

L'enquête n'a pu établir jusqu'ici de manière irréfutable la teneur exacte des instructions données par le remplaçant du commandant d'école pour l'organisation de l'exercice. Cet officier était persuadé jusqu'au dernier moment avoir donné au commandant de compagnie chargé de l'organisation l'ordre de faire nager les aspirants un par un. Le commandant de compagnie aurait compris que l'exercice devait être exécuté simultanément par tous les participants. Par suite de ce malentendu, l'ordre fatal a été donné de faire nager tous les aspirants en même temps.

Le jour de l'accident, les aspirants ont déjeuné peu avant 6 heures, puis ont gagné Bellerive en camion. La direction de la place avait mis à la disposition de la troupe un garde-bain, trois bateaux et une bouée de sauvetage. D'autres bouées se trouvaient dans les bateaux. L'appareil de sauvetage, dûment essayé et contrôlé au préalable, était disposé sur la plage. Deux radeaux étaient amarrés de chaque côté du parcours.

Les trois bateaux, sur lesquels avaient pris place les aspirants, s'éloignèrent de la rive de 65 mètres environ. De cet endroit, où la profondeur varie de 3,60 m à 4,20 m, les aspirants devaient parcourir quelque 54 mètres avant d'avoir leur fond. La température de l'air était de 6 degrés, celle de l'eau de 17 degrés. L'eau était trouble et ne permettait pas de voir à plus de 2 mètres de profondeur. Les aspirants, qui, au cours de l'entraînement, s'étaient montrés bons ou très bons nageurs, portaient des salopettes par-dessus leur caleçon de bain. Ils étaient équipés de souliers de marche, du ceinturon, du fusil d'assaut et du casque. Ils quittèrent les trois bateaux, dans lesquels restèrent deux officiers et deux adjudants sous-officiers en caleçon de bain, plus deux aspirants moins bons nageurs que leurs camarades. Sur la rive se trouvaient, également en tenue de bain, le médecin de l'école, le garde-bain ainsi que deux aspirants dispensés de l'exercice pour des raisons médicales.

Lorsque le remplaçant du commandant, qui se tenait en uniforme sur la rive, se rendit compte que tous les 15 aspirants prenaient le départ en même temps, il tenta d'intervenir en criant : « L'un après l'autre ». Cet ordre ne fut pas entendu par les occupants des bateaux, dont l'attention était entièrement fixée par les difficultés que devaient très rapidement éprouver la majorité des aspirants. Deux d'entre eux seulement atteignirent la rive. Au moment où un aspirant en danger de noyade se mit à crier, la panique s'empara des autres

nageurs. Les quatre occupants des bateaux, ainsi que le garde-bain, se jetèrent aussitôt à l'eau pour porter secours aux aspirants. Les officiers et sous-officiers restés sur la rive participèrent au sauvetage. Onze aspirants furent ainsi mis hors de danger, dont deux au tout dernier moment. Dans la confusion générale, on ne s'aperçut pas immédiatement de la disparition des aspirants Geissbuehler et Weiss. L'eau était trouble, il fallut recourir à un appareil de plongée pour les rechercher. Quelque dix minutes après l'accident, on les trouva inanimés au fond de l'eau. Tout fut tenté pour les ramener à la vie, malheureusement sans succès.

Le tribunal militaire devra se prononcer en dernier ressort sur la question de la culpabilité, qui portera vraisemblablement sur la mise en danger d'un subordonné (article 70 CPM) et sur l'homicide par négligence (article 120 CPM). Il est établi, en effet, que les officiers responsables de l'exercice ont commis des fautes graves. En faisant partir les nageurs en même temps, on rendait impossible toute surveillance individuelle. C'était d'autant moins admissible que l'eau était non seulement profonde, mais encore trouble et relativement froide. En outre, les aspirants qui s'étaient entraînés pendant quelques leçons n'avaient pas encore nagé avec leurs vêtements et leur équipement militaire. Etant donné que la classe entière devait participer en commun à l'exercice, le nombre des surveillants postés sur les bateaux était insuffisant. Quatre personnes, les événements l'ont montré, n'étaient pas en mesure de suivre entièrement le déroulement de l'épreuve, ni de porter secours à chacun en cas de panique.

Pour l'armée, la tragédie de Bellerive est une dure leçon. Elle en tirera pour l'avenir les enseignements nécessaires et veillera à ce que de tels faits ne se reproduisent pas. Si l'armée veut être prête à remplir sa mission, il est évident qu'elle doit exiger de ses soldats des efforts pouvant aller parfois jusqu'à la limite de leur résistance. Physiquement, les futurs officiers doivent notamment satisfaire aux exigences les plus dures pour pouvoir servir d'exemple à leurs subordonnés en toutes situations. En temps de paix, toutefois, de telles épreuves ne doivent pas aller jusqu'à mettre en danger la vie ou la santé de l'homme.

Le Département militaire fédéral renouvelle ici aux familles affligées l'expression de sa profonde sympathie.

INTRODUCTION DE LA SURVEILLANCE DES LOYERS ET LIBERATION COMPLETE DU CONTROLE DANS UN NOMBRE LIMITE DE COMMUNES

Après l'augmentation générale des loyers de 7 % autorisée le 26 février dernier, une nouvelle autorisation du même genre n'est pas envisagée par le Conseil fédéral jusqu'en 1964, terme de validité de la réglementation actuelle. De même, il n'est pas possible pour le moment de libérer du contrôle d'autres catégories d'appartements à loyers élevés. Par contre, l'extension de l'assouplissement du contrôle peut être prise en considération sur le plan régional, c'est-à-dire par com-

munes. Du point de vue des conséquences économiques et sociales, l'extension des mesures d'assouplissement à un choix limité de nouvelles communes désignées par les autorités cantonales ne présente pas de grands risques, preuve en est l'indice des loyers établi en mai dernier.

Une extension du champ d'application des dispositions relatives à la surveillance des loyers ne peut entrer en considération que pour les logements. Les loyers de locaux commerciaux sont déjà soumis dans leur ensemble à la surveillance. Selon les rapports des cantons, la surveillance des loyers a d'une manière générale donné satisfaction en ce qui concerne les appartements.

L'augmentation générale de l'indice des loyers, qui atteint 4,2 pour cent de mai 1962 à mai 1963, tient compte des logements construits en 1962. L'importance de cette augmentation est attribuable avant tout au grand nombre et au prix élevé de ces logements en 1962.

En ce qui concerne le moyen principal pour réduire progressivement l'écart entre les loyers des anciens et des nouveaux logements, les expériences ont montré que les autorisations générales de hausse, ces dix dernières années, présentent des inconvénients à cause de leurs répercussions générales et qu'elles sont inefficaces pour atteindre le but visé de rétablir l'équilibre sur le marché du logement.

Selon l'additif constitutionnel, on applique aujourd'hui côté à côté deux systèmes, celui de la surveillance et celui du contrôle des loyers, qui diffèrent l'un de l'autre, notamment en ce qui concerne la limitation du droit de résiliation. Etant donné cette dualité et la complexité des dispositions légales qu'elle entraîne, les locataires aussi bien que les bailleurs ont quelque peine à en dégager une notion claire de leurs droits et obligations. Il faut donc tendre à éliminer peu à peu cette dualité et passer à un seul système.

Afin de franchir une nouvelle étape, le Conseil fédéral a décidé, sur la proposition de plusieurs cantons et en tenant compte des expériences faites à la suite des assouplissements régionaux précédents, d'étendre à une nouvelle série de communes le régime plus souple de la surveillance des loyers et d'en tirer un certain nombre de tout contrôle.

Ainsi le champ d'application de la réglementation instaurée par l'ordonnance du 23 février 1962 sera étendu. La surveillance des loyers sera introduite dans 90 nouvelles communes, tandis que 433 autres, en majorité rurales, seront libérées de tout contrôle. Il s'agit de localités des cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Zoug, Soleure, Bâle-campagne, Schaffhouse, Appenzell-Rhômes extérieures, Argovie, Turgovie, Tessin et Valais. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} décembre 1963.

Selon l'additif constitutionnel en vigueur sur le contrôle des prix et son arrêté d'exécution, le Conseil fédéral doit assouplir graduellement le contrôle des loyers. La statistique établie par l'Office fédéral pour l'industrie, les arts et métiers et le travail au mois de mai de cette

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

année indique que l'augmentation du niveau des loyers intervenue de mai 1962 à mai 1963 n'a rien d'exagéré. La moyenne générale de l'augmentation dans toutes les communes, dans lesquelles on a procédé au relevé habituel du printemps, est de 1,9 % pour l'ensemble des logements, anciens et nouveaux, construits avant 1962, et de 2,3 % pour les anciens logements construits avant 1940 seulement. Elle est donc inférieure à la hausse de loyer de 5 % que sous le régime de la surveillance des loyers le propriétaire peut demander sans que le locataire puisse s'y opposer.

EFFECTIF DE LA MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE SOUS CONTROLE : 690.000

De septembre 1962 à août 1963, les autorités ont délivré 444.203 permis de séjour à des travailleurs étrangers récemment entrés en Suisse. Ce chiffre est inférieur de 7.162 à celui des douze mois précédents. Néanmoins, l'effectif des travailleurs étrangers sous contrôle a encore augmenté durant la période de référence — à tel point qu'il s'élevait à 690.013 à la fin août 1963 — parce que les départs ont été moins nombreux et que la durée de séjour s'est allongée. Ce chiffre dépasse de 45.307, soit de 7 %, celui d'août 1962 (644.706). Toutefois, l'augmentation n'atteint même pas la moitié de celle qui se produisit de 1961 à 1962, et elle accuse même une régression considérable, tant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs, par rapport aux données des années précédentes, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous.

année	augmentation annuelle		
	effectif	en chiffres	en %
		absolus	
1960	453.476		
1961	548.312	112.836	25,9
1962	644.706	96.394	17,6
1963	690.013	45.307	7,0

La récente diminution du nombre des immigrants, de même que le ralentissement net de l'augmentation de l'effectif, sont l'indice d'une évolution quant à l'emploi de main-d'œuvre étrangère, bien que le changement intervenu soit relativement minime. Le fléchissement constaté a sans doute pour causes les mesures prises par les autorités (arrêté du Conseil fédéral du 1^{er} mars 1963 restreignant l'admission de main-d'œuvre étrangère), une certaine régression de l'emploi dans quelques branches économiques et, au surplus, les difficultés croissantes en matière de recrutement.

L'effectif global de la main-d'œuvre étrangère sous contrôle se compose de 690.013 travailleurs, dont 201.348 (29 %) ouvriers saisonniers, 441.765 (64 %) ouvriers non saisonniers et 46.900 (7 %) frontaliers. On a enregistré, par rapport aux chiffres de l'année précédente une augmentation de 7.238 (23,7 %) ouvriers saisonniers, de 36.052 (8,9 %) ouvriers non saisonniers et de 2.017 (4,5 %) frontaliers.

Le tableau ci-après donne la répartition de la main-d'œuvre étrangère entre les principaux groupes de professions :

	Effectif en août 1963	Variation		
		sur l'année précé- dente	d'août 1961 à août 1962	
bâtiment	175.126	+ 12.338	+ 20.523	
métallurgie	133.492	+ 11.814	+ 24.401	
textiles et habillement ..	78.016	+ 4.603	+ 10.745	
industrie hôtelière	72.795	+ 1.665	+ 4.225	
professions techniques et commerciales	37.461	+ 5.683	+ 7.528	
service de maison	27.056	- 1.771	- 234	
industries du bois et du liège	25.342	+ 873	+ 4.809	
alimentation, boissons et tabacs	23.390	+ 2.762	+ 4.552	
agriculture et horticulture	19.623	- 2.631	- 2.327	
autres groupes	97.712	+ 9.971	+ 22.172	
	690.013	+ 45.307	+ 96.394	

Le bâtiment et la métallurgie occupent toujours le plus grand nombre de travailleurs étrangers (25 % et 19 %) et accusent aussi les plus fortes augmentations absolues d'une année à l'autre. Mais les contingents étrangers sont également importants dans les textiles et l'habillement ainsi que dans l'industrie hôtelière (env. 11 % chacun). Ces quatre groupes réunissent à eux seuls deux tiers de l'ensemble de la main-d'œuvre étrangère. Il importe également de noter qu'avec 37.461 travailleurs, les professions techniques et commerciales viennent déjà en 5^e rang.

Comme pour l'ensemble des effectifs étrangers, tous les groupes de professions accusent des accroissements beaucoup plus faibles d'une année à l'autre, alors que les reculs observés dans le service de maison et l'agriculture sont plus prononcés qu'au cours de l'exercice 1961/1962.

On comptait en août dernier 472.052 travailleurs italiens (= 68,4 % du contingent étranger), 78.389 allemands (= 11,4 %), 63.653 espagnols (= 9,2 %), 27.879 autrichiens (= 4 %), 21.166 français (= 3,1 %) et 26.874 ressortissants d'autres Etats (= 3,9 %). On a dénombré 480.609 travailleurs masculins (= 69,7 %) et 209.404 travailleurs féminins (= 30,3 %). On ne note d'une année à l'autre aucune évolution sensible en ce qui concerne l'origine et le sexe, si ce n'est que la proportion des travailleurs espagnols s'est renforcée.

RENFORCEMENT DU CONTROLE DES MEDICAMENTS

A une question écrite de M. Alfred Borel, conseiller national radical de Genève, concernant l'extraordinaire développement de la fabrication de produits pharmaceutiques, le Conseil fédéral répond comme suit :

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

La législation en matière de médicaments est l'affaire des cantons, et la Confédération n'a que très peu de possibilités d'intervention. L'Office intercantonal de contrôle des médicaments à Berne a récemment rendu plus sévère sa pratique d'expertise des spécialités pharmaceutiques et exige des données plus étendues sur l'action et les effets secondaires des médicaments. De plus, le collège d'experts, qui évalue les médicaments annoncés pour l'enregistrement, a été élargi.

Comme les cantons ont eux-mêmes pris des mesures pour le renforcement du contrôle des médicaments, une recommandation du Conseil fédéral ne semble pas s'imposer, au moins à l'heure actuelle.

L'extension suggérée de la législation sur le contrôle des denrées alimentaires aux produits pharmaceutiques n'aurait aucune base constitutionnelle, car, selon la conception dominante, l'article 69 bis de la Constitution fédérale ne donne à la Confédération que la compétence de régler le commerce des denrées alimentaires, des articles de ménage et objets usuels, et non celui des médicaments.

CANTON DE FРИBOURG

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DE LA PRESSE SUISSE (A.P.S.)

L'Association de la Presse Suisse (A.P.S.) a tenu son assemblée générale ordinaire le samedi 19 octobre à l'Université de Fribourg, sous la présidence de M. Paul R. Ackermann, président central (Zurich). La bienvenue a été souhaitée aux participants, accourus très nombreux de toute la Suisse, par M. Roger Pochon, président de l'Association de la presse fribourgeoise.

Les délibérations ont duré près de trois heures, car l'ordre du jour était chargé. L'Association a approuvé sans discussion le rapport annuel du président central relatant en détail l'activité du Comité de l'A.P.S., ainsi que les comptes de l'exercice 1962, du fonds d'entraide aux journalistes et le rapport annuel de l'assurance-vieillesse de l'A.P.S., avec remerciements au Comité pour son activité fructueuse.

L'A.P.S. a pris acte, en les approuvant, des démarches entreprises par son Comité central en vue de la participation de l'Association à la future société anonyme pour la publicité à la télévision. Les journalistes suisses estiment qu'ils ont également voix au chapitre et que leur Association doit participer à cette société. L'élaboration d'une convention collective de travail pour la Suisse romande, c'est-à-dire l'extension à celle-ci des accords de Baden, a fait l'objet d'une discussion animée après présentation d'un rapport du délégué romand, M. Claude Jeanloz, de Lausanne. Les négociations, fort laborieuses, ne semblent pas près d'aboutir, mais l'Association de la Presse Suisse entend appuyer pleinement les démarches entreprises par les sections romandes. M. Claude Jeanloz, qui a été remercié pour son activité

et qui change de profession, sera remplacé, comme délégué romand, par M. Victor Lasserre (ordre professionnel, Genève).

M. René Langel, Lausanne, vice-président de l'A.P.S., a exposé l'état des travaux entrepris en Suisse romande en vue d'élaborer une convention sur la formation professionnelle et des tractations en cours avec l'Union romande de journaux, c'est-à-dire avec les éditeurs.

La proposition de l'Association de la Presse Bernoise, approuvée par le Comité central et les sections, visant à transformer l'assemblée générale de l'A.P.S. en une assemblée des délégués, a fait l'objet d'une discussion nourrie.

Le principe même de cette transformation a été adopté à l'unanimité, sauf une voix. Il appartiendra maintenant au Comité central de réviser les statuts et de les soumettre à une assemblée générale extraordinaire. La solution envisagée consiste en la convocation chaque année, d'une assemblée ordinaire des délégués qui se verra attribuer la majeure partie des compétences de l'actuelle assemblée générale et en la convocation, tous les deux ans, d'une « Journée de la Presse Suisse », qui curera la compétence d'écrire le Comité central et de traiter de diverses propositions et suggestions. Le Comité central est d'avis, en effet, que cette innovation ne pourra que profiter à l'A.P.S.

M. Paul Alfred Sarrasin (Luzerner Neueste Nachrichten) a été élu membre du Comité central en remplacement de M. Alfred Wolf, rédacteur, élu conseiller municipal de Lucerne.

L'assemblée a enfin confirmé dans leur mandat les membres et les suppléants du tribunal arbitral.

Aux divers, M. Roger Pochon, de Fribourg, a demandé au Comité central de s'occuper du problème de l'environnement des rédactions par des journalistes et stagiaires étrangers, surtout en Suisse romande. Le Comité s'occupera de ce problème.

Après trois heures de délibérations, les journalistes suisses ont assisté à une réception offerte en leur honneur par le canton et la ville de Fribourg. M. Max Aebscher, conseiller national et syndic de Fribourg, les a salués au nom des autorités fribourgeoises en insistant sur le rôle éminent que joue la presse dans la formation de l'opinion publique. Le président central, M. Paul Ackermann, a remercié ensuite Fribourg de son aimable accueil.

LA SEMAINE SUISSE DANS LE CANTON DE FРИBOURG

A l'occasion de la Semaine Suisse de 1963, la presse a été conviée à se rendre à Morat, pour se rendre compte de l'industrialisation croissante du district du lac. Trois entreprises d'importance nationale, voire internationale, ont été visitées : une fabrique d'appareils ménagers, une fabrique de compteurs et interrupteurs électriques qui occupent 800 personnes et une fabrique de pains croustillants, bretzelis, zwiebacks et biscuits, en grande partie automatisée. Au demeurant, c'est la caractéristique générale des entreprises modernes qui sont de plus en plus poussées vers l'automation, d'une part, pour accroître

tre leur rentabilité et, d'autre part, pour pallier la pénurie de main-d'œuvre. Une fois de plus, la démonstration a été faite que la production nationale est avant tout un travail de qualité, de précision et de propreté.

Cette journée moratoise a permis à M. Paul Torche, conseiller d'Etat, qui s'était joint à la cohorte des journalistes, de leur fournir d'intéressants renseignements sur l'effort accompli par le canton de Fribourg pour développer et accroître son potentiel industriel. Que ces efforts aient été couronnés de succès, la preuve en est fournie par la forte diminution de la main-d'œuvre pendulaire. Si en 1957, 5.200 ouvriers allaient chaque jour travailler dans les cantons voisins, ce chiffre est tombé à 3.330 en 1963. La diminution est d'un bon tiers. Elle concerne aussi bien Berne que Lausanne, Neuchâtel, Payerne, Yverdon et Vevey. La main-d'œuvre fribourgeoise trouve maintenant des emplois rémunérateurs dans le canton, où, de 1956 à 1962, 72 nouvelles entreprises industrielles ont été créées, occupant au total 2.500 personnes, dont 2.200 ouvriers et ouvrières. Cet effectif ne comprend guère que 150 étrangers. La valeur des investissements dans les bâtiments neufs et les agrandissements est de 70 millions de francs. La main-d'œuvre active a passé de 8.635 ouvriers et ouvrières en 1956 à 12.700 en septembre 1963.

Le conseiller d'Etat Torche a cependant laissé entendre que l'industrialisation de la région moratoise a désormais atteint son point de saturation, vu qu'une partie du personnel nécessaire doit déjà être recrutée au-dehors.

OUVERTURE DE LA CONFERENCE DES RADIOPHARMACOMMUNICATIONS SPATIALES

C'est en présence de quelque 400 délégués venus de 70 pays membres de l'Union Internationale des Télécommunications que s'est ouverte, au bâtiment électoral à Genève, la Conférence mondiale des radiocommunications spatiales. Cette conférence aura pour tâche principale, comme on sait, d'attribuer des bandes de fréquences à l'usage des radiocommunications spatiales.

Pour la séance inaugurale de cette importante conférence, une dizaine d'écrans de télévision avaient été disposés dans la salle pour le message que devait adresser le secrétaire général des Nations-Unies, M. Thant, à la conférence, grâce à une liaison en duplex par Telstar.

Ce message devait être transmis dès 14 h. 30. Les délégués ont attendu en vain une quinzaine de minutes cette transmission. Il y aurait eu une erreur sur l'heure exacte à laquelle le satellite devait passer sur son orbite. Toujours est-il que la conférence n'a pas entendu de message du secrétaire général des Nations-Unies au cours de cette première séance.

L'assemblée a appelé à sa présidence M. Gunnar Pedersen, directeur général de l'administration danoise, qui a remercié de l'honneur qui lui était fait. Il montra que la tâche de cette conférence était importante et que ses travaux seront suivis par bien des milieux de par le monde. Il ne cache pas que la

conférence se heurtera à des difficultés lorsqu'elle abordera le fond du problème qui l'occupe. Il n'en exprima pas moins l'espoir d'une réussite des travaux ouverts à Genève, et qui dureront cinq semaines.

La conférence a appelé à sa vice-présidence les chefs des délégations des Etats-Unis et de l'U.R.S.S.

C'est M. Gérald G. Gross, secrétaire général de l'U.I.T., qui fonctionne comme secrétaire général de la conférence.

La délégation suisse comprend notamment M. W. Klein, chef de la division radio et télévision à la Direction générale des P.T.T. à Berne. Les directeurs des différentes administrations fédérales à Genève, dont M. Schenk, directeur des T.T., assistaient à cette séance inaugurale.

CANTON DE GENEVE

OUVERTURE AU B.I.T. D'UN SEMINAIRE POUR JEUNES TRAVAILLEURS SYNDICALISTES

Sous l'égide de l'Assemblée Mondiale de la Jeunesse (W.A.Y.), et avec la participation du Bureau International du Travail, s'est ouvert, au siège de cette dernière institution, un Séminaire international pour dirigeants de Mouvements de jeunes travailleurs et jeunes syndicalistes.

Ce Séminaire, auquel participent des délégués venus d'une trentaine de pays des divers continents, a été ouvert par M. David Bombard, directeur du Séminaire et secrétaire pour les questions des jeunes travailleurs à la « W.A.Y. », qui salua la présence de M. André Chavanne, conseiller d'Etat, chef du Département genevois de l'instruction publique, de M. David Wirmark, secrétaire général de l'assemblée mondiale de la jeunesse, de M. Guigui, chef de la division de l'éducation ouvrière au B.I.T.

Mme Ana Figueroa, sous-directeur général du B.I.T., apportant le message de cette organisation, montra que ce Séminaire constituera un lien de plus dans une longue collaboration déjà établie dans l'effort mondial de développement économique et social et forma des vœux pour le succès de ces travaux.

M. David Wirmark a remercié le B.I.T. de l'intérêt qu'il a déjà porté aux cycles d'études dans les années passées et pour la préparation du présent Séminaire, qui marquera une étape significative pour le programme que poursuit l'Assemblée mondiale de la jeunesse. La « W.A.Y. » a décidé de consacrer les années 1963 et 1964 à des problèmes ayant trait à la jeunesse africaine qui passe des zones rurales aux zones urbaines. Il a encore souligné le rôle des syndicats dans le développement démocratique.

Le président M. Bombard a également salué la présence de M. Bernard Jouvin, représentant M. H. Marquand, directeur de l'Institut international d'études sociales, créé par le B.I.T. à Genève. Après quoi, il procéda à la présentation des différents délégués présents.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

Ajoutons que la Confédération internationale des syndicats libres est représentée par M. Albert Heyer, et la Confédération internationale de syndicats chrétiens par M. Georges Eggermann.

Après une brève interruption de séance, les participants ont entendu une première conférence sur « L'intégration des jeunes dans la vie sociale », faite par M. G. Vidanlec, secrétaire de Force Ouvrière (France).

L'après-midi, c'est M. André Chavanne, chef du Département de l'instruction publique, qui a parlé de « La transition de la vie scolaire à la vie de travailleur ».

Chacune des conférences est suivie d'un débat.

Ce Séminaire, où les délégués ont confronté l'expérience de leur action en faveur de l'étude des problèmes spécifiques de condition de vie, de travail et de formation professionnelle auxquelles ont à faire face les jeunes travailleurs, a duré jusqu'au 18 octobre.

LE PRIX VAUGELAS 1963 A UN PHILOLOGUE FRANÇAIS

Le club de la grammaire de Genève a organisé, à l'Institut national genevois, un entretien sur le dictionnaire, à l'occasion de la remise du prix Vaugelas 1963, séance que présidait le professeur Albert Jentzer, président de l'I.N.G.. Des communications ont été faites par M. Samuel Roller, professeur de pédagogie expérimentale, M. Alain Guillermou, professeur à l'école des langues orientales de Paris, et par M. Robert le Bidois, chroniqueur et philologue français.

Le prix Vaugelas du Club de la grammaire de Genève a été remis par le président de l'Institut national genevois, pour 1963, à M. Robert le Bidois, chroniqueur de langue française au journal « Le Monde », en présence notamment de M. Paul Robert, auteur du dictionnaire du français moderne, auquel collabore le lauréat.

Le Club de la grammaire de Genève a été fondé, comme on sait, par M. Honoré Snell, de Genève.

UN SUISSE MEDIATEUR DANS LA GUERRE DES POULETS

Le comité consultatif nommé par le Conseil du G.A.T.T. pour exercer sa médiation entre les Etats-Unis et la Communauté économique européenne au sujet de « la guerre des poulets », sera présidé par M. Windham White, secrétaire exécutif du G.A.T.T. Il comprendra un Suédois, un Suisse, un Canadien et un Australien. Un communiqué publié par le G.A.T.T. précise qu'il s'agit de MM. l'ambassadeur Nils Montan, chef de la délégation permanente suédoise auprès des Nations Unies à Genève, du ministre Weithauer, délégué aux accords commerciaux, à Berne, R. Campbell Smith, de la mission permanente canadienne à Genève et E.-P. Donovan, de l'ambassade d'Australie à Rome.

Le Comité doit évaluer les dommages subis par les exportations américaines à la suite de l'élévation des droits de douane sur l'importation des poulets américains en Allemagne fédérale.

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION « MONTRES ET BIJOUX 1963 »

Dernièrement, a eu lieu au musée Rath, à Genève, le vernissage de l'exposition « Montres et bijoux 1963 », placée sous le haut patronage du Conseil d'Etat genevois et du Conseil administratif de la Ville de Genève. De très nombreuses personnalités des milieux de la bijouterie-joaillerie, de l'horlogerie, de l'émaillerie, avaient répondu à l'invitation du Comité d'organisation. La Chambre suisse de l'horlogerie était représentée par son président, M. Edgar Primault, membre du jury du prix de la Ville de Genève. M. Gérard Bauer, président, étant en mission à Londres, la Fédération horlogère suisse était représentée par son vice-directeur M. Retornaz.

Une trentaine de maisons de toute la région horlogère suisse participent à cette exposition présentant les dernières créations de montres et de bijoux, les pièces créées pour le prix de la Ville de Genève, un ensemble de créations de joailliers allemands présentées par l'intermédiaire de leurs associations professionnelles. Enfin, en exposition annexe, des trésors de l'art religieux suisse provenant des couvents et églises de Suisse romande. Une salle est consacrée à Marcel Feuillat, orfèvre genevois, montrant des œuvres maîtresses de cet artiste, décédé en 1962.

Le vernissage de cette exposition avait été précédé d'une réception offerte au grand théâtre par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève. M. Charles Duchemin, président du Conseil d'Etat, apporta le salut des autorités et fit l'historique de l'horlogerie à Genève.

M. Jean-Pierre Gay, président du Comité d'organisation, rappela que « Montres et bijoux » entrail dans sa 21^e année et ne cesse de s'affirmer, ouvrant ses portes à tous ceux qui se sont donné pour but la recherche artistique, la technique dans la montre et le bijou. Les derniers modèles sortis des ateliers de création des joailliers, bijoutiers et fabricants de la Fédération horlogère s'y confrontent.

« Montres et bijoux » se transportera pour la première fois hors de Suisse, dès le 16 novembre, à Turin, où les pièces lauréates du prix de la Ville de Genève, prix créé par M. Pierre Bouffard, maire de Genève et président du jury, également présent aux manifestations d'aujourd'hui, y seront aussi exposées. En collaboration avec la Fédération horlogère, des voyages plus lointains sont prévus de « Montres et bijoux », qui sera l'ambassadrice du goût manifesté par les créateurs de l'industrie horlogère suisse.

APRES LE CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE

Le 1^{er} septembre dernier, une ronde-cantate, « Sous la bannière de l'amour », dont le texte a été écrit par Maurice Zermatten et la musique par Jean Daetwyler, était représentée, dans une mise en scène de Jo Baeriswyl, à la patinoire des Vernets, devant plusieurs milliers de spectateurs. Crée pour le centenaire de la Croix-Rouge, dont elle évoque les diverses activités, elle terminait dans l'enthousiasme les manifestations qui avaient marqué la journée commémorative.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

Désireux d'offrir à ceux qui n'ont pu assister à la création de cette œuvre la possibilité de l'entendre, Radio-Genève a procédé, grâce à l'appui de M. Pierre Colombo, directeur-adjoint de Radio-Genève, et de son assistant, M. Mathieu Vibert, à son enregistrement, sous la direction du compositeur, venu de Sienne spécialement pour l'occasion, et en présence du professeur A. von Albertini, président de la Croix-Rouge suisse.

« Sous la bannière de l'amour » a été diffusée le lundi 28 octobre à 13 h. 30, sur le premier programme, et à 22 heures sur le second programme de Radio-Sottens.

La partie musicale était assurée par l'Harmonie nautique, qui avait été dirigée lors des répétitions par son directeur M. Gugolz ; le chœur d'adultes était composé de chanteurs de l'Union des chanteurs genevois, réunis par M. Evalet, président de l'Union. Mlle Marcelle Lingg remplaça le chœur d'enfants. Le rôle du récitant était tenu par M. Emile Megevand et celui de la récitante par Monique Mani de Radio-Genève.

1965, CENTENAIRE DE LA NAISSANCE D'EMILE JACQUES-DALCROZE

L'année 1965 marquera le centenaire de la naissance d'Emile Jacques-Dalcroze, compositeur de musique, à qui l'Université de Genève a conféré le grade de docteur honoris causa et que le Grand Conseil a acclamé à l'unanimité citoyen d'honneur de Genève. Diverses personnalités se sont groupées en un Comité pour préparer la célébration, en 1965, du centenaire de la naissance du compositeur qui sera consacrée en quelque sorte comme année Jacques-Dalcroze.

CHAUFFEURS DE TAXIS A GENEVE CONTRE L'AUGMENTATION DES TARIFS

L'Union genevoise des conducteurs professionnels d'autos-taxis qui comprend quelques 400 membres proteste contre l'augmentation des tarifs, elle redoute que cette augmentation n'ait pour effet une diminution du nombre des clients d'où risque de porter préjudice à la profession. Les affiliés à l'Union considèrent l'augmentation comme injustifiée. Ils rappellent qu'en avril 1962 était intervenue une augmentation de 30 centimes pour la prise en charge et que cette augmentation dépassait déjà sensiblement l'augmentation des charges sociales légales incomptant aux patrons. Les groupements intéressés envisagent de lancer une pétition, voire de faire éventuellement une grève.

L'Union des conducteurs professionnels se déclare solidaire des usagers et reproche à l'administration de faire la part trop belle aux grandes associations de taxis de Genève qui disposent d'un nombre élevé de concessions.

Il y a lieu de relever à ce propos que la coopérative des petits patrons dans une assemblée extraordinaire tenue cette semaine a désavoué ceux qui s'opposent à l'augmentation du tarif.

Quant au Département de justice et police, il justifie la dernière augmentation par la hausse constante du coût

de la vie, l'augmentation des primes d'assurance responsabilité civile, l'augmentation du prix de l'essence et des réparations.

Il précise que depuis leur réorganisation en 1953, où le kilomètre était à 50 centimes et la prise en charge à un franc, les taxis à Genève n'ont augmenté que progressivement leur tarif. Depuis lors, trois augmentations sont intervenues pour aboutir à 70 centimes le kilomètre et 1.60 franc la prise en charge. Enfin, en ce qui concerne la dernière hausse, le chauffeur touche les 10 centimes de hausse sur la prise en charge et la moitié de l'augmentation du tarif du kilomètre.

CONCERT FINAL DES LAUREATS DU CONCOURS D'EXECUTION MUSICALE

Au Victoria Hall, à Genève, a eu lieu le concert final des lauréats du concours international d'exécution musicale 1963, avec le concours de l'Orchestre de la Suisse Romande sous la direction de Jean Meylan.

Les solistes de ce concert étaient :

Augusto Loppi (Italie) 2^e prix de hautbois, dans le *Concerto en ut majeur*, de Haydn.

Michel Portal, Paris, 2^e prix de clarinette, dans le *Concerto en fa mineur*, de Weber.

Bruce Abel, de Hobart (Etat-Unis) 1^{er} prix de chant, dans l'air de « Papageno » de *La flûte Enchantée*, de Mozart.

Alberto Colombo, de Milan, 2^e prix à l'unanimité de piano, dans le *Concerto en la mineur*, 1^{er} mouvement, de Schumann.

Tomatada Soh, de Tokyo, 2^e prix de violon à l'unanimité, dans le *Concerto en ré majeur*, 1^{er} mouvement, de Brahms.

Mlle Meiko Miyazawa (Japon) 2^e prix de piano, dans le *Concerto N° 1 en mi bémol majeur*, de Liszt.

Henryk Grychnik (Pologne) et Francisco Angelo Hayashi, Tokyo, ont obtenu chacun un deuxième prix de chant. Maurice Bourgue, d'Avignon (France) un deuxième prix de hautbois, enfin Giuseppe Garbarino, Rome, un deuxième prix de clarinette.

Le concert a été suivi de la distribution des prix à laquelle présidait M. Charles Duchemin, président du Conseil d'Etat, assisté de M. Pierre Bouffard, maire de la Ville de Genève.

M. Pierre Vidoudez, vice-président du Comité d'organisation remplaçant M. Roger Vuataz, président, qui n'a pu assister à ce concert des lauréats, salua les autorités ainsi que MM. Jakob Burckhardt, ministre plénipotentiaire, chef de la Division des organisations internationales au Département politique fédéral, Wilfred Martel, premier chef de section au secrétariat du Département fédéral de l'intérieur.

M. Vidoudez, qui avait à ses côtés M. Marescotti, 2^e vice-président, a lu des messages de félicitations et de vœux pour un avenir toujours plus brillant du concours de Genève, émanant des concours de Munich, de Budapest, et du concours musical international reine Elisabeth de Belgique.

Le président du Conseil d'Etat, M. Duchemin, s'est dit heureux de pouvoir adresser ses félicitations aux lauréats, sa gratitude aux membres du jury, aux créateurs du concours MM. Ga-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

gnebin, président d'honneur — présentement au concours de Budapest — et D^r Liebstoeckl, qui en est le secrétaire général depuis vingt-cinq ans. Il dit la satisfaction que doit être celle de tous les organisateurs du concours de Genève de déceler chaque année des talents qui font par la suite des prestigieuses carrières.

Ajoutons que la distribution des prix a été suivie de la remise de 12 prix supplémentaires du jubilé, dont ceux du Conseil fédéral, de l'Etat et de la Ville de Genève, de la Société suisse de radiodiffusion et télévision, décernés à l'occasion du 25^e anniversaire du Concours international d'exécution musicale de Genève, pour lequel un concert de jubilé a eu lieu le 25 septembre dernier, qui avait comme solistes les lauréats du premier concours, celui de 1939.

CANTON DE NEUCHATEL

SOCIETE DES AMIS DU CHATEAU DE VERSAILLES

La Société des amis du château de Versailles, qui fait actuellement un voyage en Suisse, sous la conduite du duc de Brissac, a été reçue au château de Colombier par la Société Suisse des amis du château de Versailles, que préside M. Gonzague de Reynold. Nos hôtes français avaient auparavant été reçus à La Chaux-de-Fonds et au Locle.

ARMAND SANDOZ

Le docteur Armand Sandoz, médecin-chirurgien, chef de l'hôpital de la Providence à Neuchâtel, vient de décéder à l'âge de 65 ans des suites d'une brève maladie.

Le défunt avait fait ses études à l'Université de Berne, puis après quelques stages, il s'était établi à Sainte-Croix avant d'être appelé à Neuchâtel en 1943.

Elève du professeur Fritz de Quervain, le docteur Armand Sandoz s'est dépensé sans compter durant toute sa vie pour ses malades.

INAUGURATION D'UN BELVEDERE SUR LE DOUBS

Par une belle et pittoresque cérémonie a été inauguré le belvédère sur l'un des plus beaux points de vue dominant la grandiose vallée du Doubs, le belvédère des sentiers du Doubs, au bout du rocher de l'Escarpineau, à 1.200 m d'altitude, entre les Planchettes et les Brenets, au nord du Locle et également près de la Chaux-de-Fonds. Ce belvédère a été édifié par la société des sentiers du Doubs.

C'est le plus haut belvédère sur le Doubs, immédiatement au-dessus du barrage et lac d'accumulation du Chatelot.

M. Georges Bachmann, président de la société, ouvrit le belvédère et M. J.-L. Barrelet, conseiller d'Etat, André Sandoz, président de la ville de La Chaux-de-

Fonds, Reymond, vice-président de la ville du Locle, Saisselin, président des Planchettes, le remercièrent de la dotation qu'il fait au patrimoine naturel et touristique des montagnes neuchâteloises.

FEU VERT POUR LA RAFFINERIE DE CRESSIER

Le Conseil général de Cressier, qui est l'autorité législative de la commune, avait à se prononcer sur l'important projet d'implantation d'une raffinerie de pétrole qu'une société pétrolière envisage de construire. Les oppositions qui s'étaient manifestées au début se sont calmées et c'est par 17 oui contre un non et une abstention que le Conseil général a voté le principe de la vente à la Société pétrolière du terrain dont elle a besoin pour son projet.

FETE DES VENDANGES DE NEUCHATEL

La Fête des vendanges de Neuchâtel a débuté officiellement, par un coup de canon, et la proclamation de son ouverture a été lue par six hérauts en costume et à cheval, à travers les rues de la ville, par un temps frais, mais agréable. D'où qu'il vienne, quel que soit son moyen de locomotion, le visiteur de la fête n'a pu manquer de remarquer l'air de liesse et les notes, notes joyeuses présentées par les décorations placées pour l'accueillir et le guider jusqu'au centre même de la fête qui englobe les rues de la « boucle », le secteur de la poste et la place du port, avec ses attractions foraines et sa musique qui se répercute un peu partout dans un écho parfois fort infidèle. Drapéaux, bannières illuminés surplombaient la foule riante et joyeuse, qui marchait sur un tapis de confetti entre les haies de marchands ambulants, camelots et vendeurs de saucisses et les carrousels.

L'après-midi, des centaines d'enfants masqués ont parcouru les rues de la ville, et, le soir, les emplacements réservés à la danse, dont l'Hôtel-de-Ville, étaient pris d'assaut. Les vendeurs de confetti refusaient du monde et, pour la première fois, une gigantesque fondue, répartie en plusieurs dizaines de caquelons, était organisée en plein air, au pied de la statue de David de Pury, sur la place du même nom.

La presse, comme toujours admirablement reçue, était conviée à visiter la cave de La Béroche, après une croisière en bateau et un dîner dans un hôtel réputé de St-Aubin.

Seule ombre à ce tableau : le spectacle des vignes dévastées, certaines dans la région d'Auvernier à 100 %, après l'orage du 6 août et le gel de l'hiver passé. Pour tous, il y a la fête, et pour d'autres, il n'y a pas de vendanges.

**

Le deuxième jour de la grande fête neuchâteloise d'automne a débuté par l'arrivée, dès les premières heures de la matinée, de dizaines de milliers de spectateurs venant de toutes les régions de la Suisse, de l'étranger, et, notamment, de la France voisine.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

La ville se présentait sous son aspect le plus accueillant, riante, joyeuse et décorée, et par un temps presque beau, mais frais. Dès le petit matin, en effet, tandis que les plus nombreux profitaien des « joies annexes » sans discontinuer, d'autres travaillaient à faciliter l'arrivée des nouveaux venus, dans une ville débarrassée des vestiges, particulièrement des tapis de confetti, de la folle nuit écoulée.

A 15 heures précises, le coup de canon annonçait le grand événement de cette fête des vendanges : le cortège et corso fleuri dont la devise était « Do mi sol — Vendanges folles ». « Do mi sol », un air gaîté et encore plus un air d'espoir pour les organisateurs et surtout les horticulteurs et vigneron qui ont fait et réussi l'impossible pour que cette fête des vendanges 1963 soit parfaite malgré la grêle et le gel qui ont saccagé et détruit vignes et fleurs neuchâteloises.

Plus de 40 groupes, fanfares et chars, dont 18 fleuris de façon éclatante et multicolore, ont défilé entre les rangs serrés des 70.000 spectateurs environ, charmés et comblés. Au second passage du cortège, un coup de canon a annoncé les hostilités pacifiques de la bataille de confetti dont la tactique capitale consiste, aussi bien pour les assiégés que pour les assaillants, à fermer la bouche.

Puis les spectateurs se sont éparpillés dans les rues de la ville pour vivre les dernières heures de cette grande fête des vendanges, pétillante et malicieuse comme le vin qu'elle célèbre. A midi, un déjeûner officiel a réuni les représentants des autorités suisses, neuchâteloises et étrangères, les membres du corps diplomatique et la presse.

DECES D'UNE PERSONNALITE

Un des candidats de la liste libérale pour le Conseil National, M. Jean-Pierre Graaf, administrateur d'une fabrique d'horlogerie à la Chaux-de-Fonds, âgé de 45 ans, est décédé brusquement le 27 octobre, alors qu'il se rendait en excursion avec des amis. Le défunt, personnalité horlogère très connue, s'était beaucoup intéressé au mouvement éclaireur.

CANTON DU TESSIN

ACHATS ET VENTES DE BIENS IMMOBILIERS AU TESSIN

La situation sur le marché des achats et des ventes de biens immobiliers a manifesté une régression, par rapport au nombre, dans tout le canton du Tessin pendant le premier semestre de 1963, tandis quelle accuse une sensible augmentation quant à la valeur des affaires traitées.

En effet, selon les chiffres du bureau de statistique, 3.139 contrats ont été conclus au cours des premiers six mois de 1963 contre 3.614 durant la même période

de 1962. La valeur des affaires traitées s'est élevée en 1963 à 189.841.203 francs contre 175.842.883 francs en 1962.

Deux motifs principaux sont à la base de ce phénomène : augmentation du prix des immeubles et surtout des terrains et plus de contrats établis par de grandes sociétés immobilières.

La plus grande partie des terrains et immeubles a été vendue par les Tessinois, tandis que par rapport à 1961, par exemple, il y a diminution sensible du nombre des confédérés et des étrangers qui ont traité des affaires immobilières.

En effet, si en 1961, il y a eu 2.048 Tessinois sur 2.623 personnes physiques qui ont vendu, en 1963 on a compté 2.544 Tessinois sur 2.899. En ce qui concerne la valeur, en 1961, nous trouvons pour les Tessinois un total de 57.646.000 francs (premier trimestre) et 119.026.000 francs en 1963.

Les Tessinois sont suivis dans la statistique par les Confédérés, les Italiens, les Allemands, les Autrichiens et les autres étrangers.

LE TOURISME OFFICIEL EN REGRESSION AU TESSIN

Les chiffres concernant le mois de juillet que vient de publier le Bureau cantonal de statistique marquent une régression assez accentuée du tourisme dans le canton du Tessin et confirment les résultats déjà signalés des premiers mois de l'année. En effet, on signale 121.542 arrivées d'hôtes contre 129.651 en juillet 1962, et 482.969 nuitées contre 517.174 en juillet 1962. On parle de tourisme officiel parce que les statistiques susmentionnées ne tiennent compte que des hôtels et pensions régulièrement signalés et ne s'occupent pas des séjours au Tessin de touristes soit suisses ou étrangers dans les campings et dans les maisons ou les chambres à louer. Dans un commentaire, le Bureau de statistique relève que les touristes cherchent ailleurs, surtout en Autriche, en Espagne, en Yougoslavie et en Grèce, des lieux de vacances moins onéreux qu'en Suisse. Le mouvement de régression qui, dans les premiers mois de l'année, n'avait touché que Locarno et Lagano, s'est maintenant étendu à d'autres régions : Lugano-district, Bellinzona, Riviera, Leventine et le Val Maggia.

UN DEMI-MILLION DE FLEURS, TROIS KILOMETRES DE BARRAGES, UNE EXPOSITION GASTRONOMIQUE, UN CORTEGE POUR LES FETES D'AUTOMNE A LUGANO

Les fêtes d'automne, à Lugano, ont commencé il y a quelques semaines avec la saison lyrique. Riches cette année d'un éclat particulier, elles se sont poursuivies par plusieurs manifestations préparées par « Pro Paradiso », comprenant des récitals de piano, des spectacles de variétés, des concerts, dont les fanfares d'Arles (Provence) et de Cannes prêteront leurs concours, et, après le grand cortège des vendanges du 6 octobre, une exposition gastronomique a été organisée.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

Le Cercle des chefs de cuisine, de Lugano, et la Société suisse des chefs de cuisine, en effet, ont lancé une exposition gastronomique, qui a eu lieu au cours de l'après-midi du 8 octobre. Elle avait pour but de démontrer que les bonnes traditions de la cuisine classique ne se perdent pas dans l'hôtellerie suisse.

Si cette exposition particulière a attiré la foule que l'on espérait, l'expérience tentée ainsi sera développée les années à venir, dans le but précis de parvenir à une « Quinzaine gastronomique tessinoise » voire une « Quinzaine gastronomique internationale ».

Le cortège proprement dit des vendanges a été plus important que les années précédentes, la participation étrangère étant plus nombreuse en 1963. Les Pays-Bas, l'Autriche, la France, l'Allemagne et l'Italie ont présenté des groupes folkloriques et de musique, aux côtés des groupes suisses. Le cortège a parcouru une distance de trois kilomètres.

DECES DE M. FRANCESCO BORELLA

M. Francesco Borella, avocat et l'une des personnalités les plus en vue du parti socialiste tessinois, est décédé le 29 octobre à Chiasso, à l'âge de 80 ans, après une maladie de plusieurs mois. Il a été membre du Grand Conseil tessinois depuis quarante-cinq ans, sans interruption et le présida à trois reprises. Il a également été conseiller national en 1922, de 1928 à 1935 et de 1943 à 1947. Promoteur de la Radio Suisse-Italienne, il a également représenté la « Corsix » au Comité central de la société suisse de Radio-diffusion. M. Borella a également été président de la chambre des avocats du Tessin.

PLUS DE 50.000 OUVRIERS ETRANGERS AU TESSIN

Selon une statistique officielle, il y avait à la fin du mois d'août dernier au Tessin 54.642 ouvriers étrangers soumis au contrôle, soit une augmentation de 9.043 par rapport au mois d'août 1962. La plupart de ces ouvriers sont occupés dans l'industrie du bâtiment. La répartition de ces ouvriers étrangers est la suivante : saisonniers : 18.837, frontaliers : 17.170, non-saisonniers : 18.735. Sur ce total, 38.309 sont des hommes et 16.333 des femmes. Les Italiens représentent le 94.2 %.

UNE INITIATIVE DE LA TELEVISION TESSINOISE

Le jury du prix « Réunis pour Noël », émis par la télévision de la Suisse italienne en collaboration avec une compagnie aérienne des Indes, siègeant à Lugano sous la présidence de M. Enrico Célio, ancien conseiller fédéral, a examiné les trente-deux cas qui lui ont été soumis.

Il s'agit, dans cette émission-concours, d'offrir un voyage par avion, aller et retour, à un émigrant de la Suisse italienne qui n'a pas revu les siens depuis des années.

Le jury a décidé à l'unanimité d'attribuer le prix à sœur Clémentina Zanetta, de Stabio, née en 1898, appartenant à la congrégation des sœurs de la Sainte-Croix à Menzingen, qui, depuis 36 ans, se dévoue à soigner des malades dans des hôpitaux aux Indes, et notamment dans des hôpitaux de lépreux.

Si sœur Zanetta, pour des raisons de santé — elle a elle-même contracté la malaria — ne devait pas être en mesure de faire le voyage, celui-ci sera offert à Bruno Valério della Torre, 33 ans, de Chiasso, qui exploite à lui seul un filon de cuivre qu'il a découvert en Australie. Sa mère, veuve, doit gagner modestement sa vie.

La télévision tessinoise présentera à Noël des séquences de films sur la vie d'autres émigrants tessinois dont les cas ont été soumis à l'examen du jury.

CANTON DU VALAIS

† JOSEPH GASPOZ

M. Joseph Gaspoz, instituteur à Sion, originaire d'Evolène, est décédé à l'âge de 55 ans.

Le défunt était président du Conseil des patoisants romands et de la Fédération des patoisants romands. Il avait reçu la « Belle étoile » d'or de « mainteneur » des patois.

M. Gaspoz était aussi vice-président de la Fédération nationale suisse des costumes et, depuis dix-huit ans, président de la Fédération valaisanne du costume et des traditions.

Il était connu par ses nombreuses émissions radiophoniques en patois.

REUNION DE L'ACADEMIE SUISSE DU VIN

Les membres de l'Académie suisse du vin ont tenu leur assemblée générale au château de Bellevue à Sierre sous la présidence du Dr Léon Broccard, de Sion. Plusieurs représentants étrangers, notamment M. Morraye, président de l'Académie belge du vin, et M. Barillot, secrétaire de l'Académie du vin de France, furent les hôtes d'honneur de la journée. Le conseiller d'Etat Schnyder et le chancelier Roten représentaient le gouvernement valaisan. M. Métrailler, vice-président de la ville de Sierre, présida la réception donnée par la municipalité de cette ville. Le déjeuner officiel a été arrosé par les meilleurs crus du canton, ce qui fut capital pour cette académie qui a pour but de défendre la cause du vin naturel et authentique, de contribuer à l'éducation et à la protection des consommateurs et d'encourager la production du vin de qualité. Lors de cette réunion, deux nouveaux membres titulaires, un Genevois et un Valaisan, ainsi qu'une vingtaine de membres associés venus des quatre coins du pays, ont été reçus au sein de l'académie. Cette journée s'est terminée par une visite du vignoble sierrois, pays du vin par excellence.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

CANTON DE VAUD

L'AUTOROUTE LAUSANNE-GENEVE

Le bureau de construction de l'autoroute Lausanne-Genève a invité, le 19 septembre, les représentants des associations d'automobilistes et de la presse vaudoise à visiter les différents tronçons de l'autoroute pour se rendre compte de l'avancement des travaux. Sous la conduite de M. J. Dubochet, ingénieur en chef des autoroutes, les participants, qu'accompagnaient MM. René Huber, commandant de la police cantonale, Mingard, commandant de la gendarmerie, se sont rendus à la jonction de Nyon-St-Cergue, qui est en forme de losange. Ils ont pu apprécier les deux revêtements utilisés jusqu'à présent, celui en béton et celui de bitume, ce dernier étant appliqué aux terrains mous, sur ces terrains, le bitume doit subir un temps d'épreuve nécessaire à sa consolidation, pendant deux ans, après quoi sera appliquée la couche de réglage et enfin la couche de roulement, épaisse de trente centimètres. Les talus, la berme centrale se couvrent de verdure. Un nouveau procédé permet de doter les talus de gazon, il est fait d'un mélange de graines, d'engrais, de colle, qu'on pulvérise sur les talus et ceux-ci verdissent rapidement. Les trente téléphones de service sont installés et seront reliés à la station de Bursins.

L'écoulement de l'eau de pluie a été naturellement prévu, mais il est bien entendu que lorsque la chaussée est mouillée, la vitesse des véhicules doit être réduite, à cause du manque d'adhérence des pneus.

Le long de la route ont été posés 60 km de barrières, là où il y a danger de voir des personnes, des animaux pénétrer sur la chaussée. Les places de parc et de repos sont prévues tous les quinze kilomètres environ.

Le secteur Morges-Rolle sera terminé à fin 1963 et peut-être aussi Morges-Echangeur d'Ecublens.

Après avoir visité à Echandens les ponts que construisent les C.F.F. pour la future gare aux marchandises de Denges, les participants sont montés sur un des trois ponts de l'Echangeur d'Ecublens. C'est le chantier le plus important de toute l'entreprise. Le pont sur la Sorge qui prolonge l'Echangeur dans la direction de Berne par Villars-Ste-Croix et Vennes, est très avancé.

Les participants n'ont pu qu'exprimer leur admiration pour le travail accompli, pour l'art de l'ingénieur qui a su tout prévoir. L'utilité des autoroutes est incontestée pour la rapidité du trafic. Elle contribue en outre à diminuer le nombre des accidents, ce qu'a prouvé, les chiffres en mains, le commandant Mingard.

Tout ce travail réalisé en dépit des difficultés de la main-d'œuvre, qui ne font qu'augmenter : en 1962, 3.000 ouvriers étrangers travaillaient sur les chantiers de l'autoroute ; en septembre 1963, 2.000 seulement, alors que les besoins sont les mêmes. Une partie des Italiens ont pris leurs vacances et ne sont pas revenus, d'autres se sont engagés ailleurs.

BANQUE ET MONNAIE A L'EXPO 64

L'Association suisse des banquiers en sa qualité de représentant des banques, présentera, en commun avec la Banque nationale suisse, la section « Banque et monnaie » à l'Exposition nationale de 1964 à Lausanne. Le groupe de travail chargé de la préparation de cette tâche a pu mettre au point les plans de cette section en étroit contact avec la direction de l'exposition, les architectes responsables et les graphistes. Les ordres nécessaires pour entreprendre les travaux ont pu être donnés. Les deux thèmes fondamentaux de la section « Banque et monnaie » seront d'une part la monnaie, le problème du maintien de son pouvoir d'achat et la tâche qui incombe à ce sujet à la Banque nationale suisse, et, d'autre part, l'activité et les fonctions de la banque dans le pays et l'économie. Les étroites relations entre la banque suisse et le monde sont mises en évidence sous le slogan « La Suisse, centre financier ». Le trafic des paiements est exposé de ses débuts historiques jusqu'au trafic moderne sans espèces. Après avoir montré le rôle du mouvement des capitaux et mis le visiteur en présence du problème de la préservation du pouvoir d'achat du franc suisse, le pavillon des banques met en évidence le rôle de la banque en sa qualité de gérant de fortunes et de conseiller.

DECOUVERTE ARCHEOLOGIQUE

Les fouilles pour la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Lausanne, à Vidy, ont permis une importante découverte de beaux fossiles tardiglaciaires et postglaciaires, permettant de reconstituer un faciès de la toundra qui recouvrait le pays à l'époque tardiglaciaire. Il s'agit de masses de graines et de feuilles. La couche néolithique a permis de ramasser des graines de framboises, de sureau, de raisins, du blé.

UN COMPROMIS ENTRE CHARLIE CHAPLIN ET LA COMMUNE DE VEVEY A PROPOS DU STAND DE GILAMONT

En 1956, Charlie Chaplin actionnait la commune de Vevey devant la cour civile du tribunal cantonal vaudois à cause du bruit provenant des tirs effectués au stand de Gilamont. Depuis lors, diverses mesures ont été prises pour diminuer le bruit dont se plaignent les habitants du manoir de Ban, résidence de l'acteur. Une transaction vient finalement d'être conclue en vertu de laquelle la commune de Vevey et les communes avoisinantes continueront à examiner les moyens de réduire dans toute la mesure possible les inconvénients résultants du bruit causé par les tirs. Ces derniers ne seront pas autorisés certains jours. La société du manoir du Ban se déclare pour sa part prête à participer aux frais d'un éventuel déplacement de la ligne de tir Gilamont et aux travaux d'amélioration qui pourraient encore réduire le bruit. Elle versera à la commune de Vevey une somme de fr. 10.000.— à titre de participation aux frais des travaux entrepris jusqu'ici dans ce sens. La municipalité de Vevey informera le conseil communal de l'accord ainsi intervenu.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

UN 600^e ANNIVERSAIRE A MOUDON

Le 600^e anniversaire du collège secondaire de Moudon a été fêté le 5 octobre, dans le temple de Saint-Etienne, en présence de nombreuses personnalités cantonales et des communes voisines, des directeurs de collèges. L'historique du collège a été fait par M. Klaus, directeur du collège, qui a rappelé la création de celui-ci sous le règne de Louis II de Savoie. La première mention se trouve dans les comptes de 1363 du châtelain de Moudon. Dès lors, le collège a été un centre de culture pour la cité et la haute Broie puisque 23 localités y envoient plus de 150 élèves répartis en quatre divisions, latine, moderne, générale et commerciale.

M. P. Oguey, chef du Département vaudois de l'Instruction publique et des cultes a insisté sur l'importance des collèges secondaires qui maintiennent la vie intellectuelle et préparent les élèves capables aux études supérieures.

La cérémonie a été agrémentée par des chants d'élèves et un culte de circonstance. À l'occasion de ce bel anniversaire, les établissements secondaires vaudois ont fait un don de fr 1.420. — en faveur du collège. L'après-midi a été consacrée à une représentation théâtrale « Noé », d'André Obey, joué par les élèves et à diverses manifestations. Les fêtes se sont terminées par un grand cortège aux flambeaux.

FEDERATION ROMANDE DES VIGNERONS

La fédération romande des vignerons a tenu son assemblée des délégués à Lausanne sous la présidence de M. Joseph Michaud, de Sion, et en présence de M. Hohl, chef de la section viticulture de la division de l'agriculture au Département fédéral de l'économie publique.

Le rapport annuel a constaté que la surface cultivée en vignes en 1962 en Suisse romande est en augmentation de 18 hectares, que les importations de vins étrangers ont augmenté de 114.000 hectolitres, provenant essentiellement d'Italie et d'Espagne, que la consommation du vin en Suisse a été de 112,6 millions d'hectolitres, que la consommation du vin étranger se développe plus rapidement que la consommation des vins suisses. Les stocks de vin blanc atteignent 61 millions de litres et les stocks de vin rouge 76 millions. Les délégués ont annoncé ensuite leurs perspectives de récolte : pour Genève, 8 millions de litres, mais il y a du déchet à cause de la pourriture et la qualité s'améliore ; pour Vaud, on a obtenu 35 millions de litres, dont 1,5 million de vin rouge. Les vendanges ont été retardées et n'ont pas commencé avant le 20 octobre. Pour le Valais sont annoncés 34 millions de litres et la sonde Oechsle accuse 68 à 70 degrés, contre 63 en 1962 à la même date. Les raisins ont bien mûri. Pour Neuchâtel, qui a été très éprouvé par la grêle au début d'août, on escompte un million de litres de vin blanc et la section de Neuchâtel a été exonérée de la cotisation à la suite du désastre du mois d'août. Pour le lac de Biel, 1,6 million de litres de blanc, 100.000 litres de rouge. La qualité est bonne. Au Vully, le tiers des ceps à peu près a été gelé et le vignoble a

souffert de la grêle. On prévoit 150.000 litres de bonne qualité. Pour la Suisse romande sont prévus une récolte de 14 millions de litres de rouge, 64 millions de blanc. Pour la Suisse allemande : 6 millions de vin rouge, 1,2 million de litres de vin blanc. Pour la Suisse italienne : 6 millions de vin rouge, un million de litres de vin blanc, soit au total pour l'ensemble de la Suisse : 25 millions de litres de vin rouge et 66 millions de litres de vin blanc.

La station fédérale de Lauzanne a constaté que le degré de sonde augmente de 0,8 degré par jour, que le raisin fait rapidement du sucre, de sorte que la qualité du 63 a été meilleure qu'on ne pouvait le prévoir. Il est d'une honnête moyenne. Il n'y a pas eu officiellement de vente de raisins de table. Néanmoins, les prix avaient été fixés à fr. 0,90 le kilo pour le canton de Genève, fr. 0,98 pour la côte et le nord du canton de Vaud, fr. 1,14 pour la rive gauche du Valais, fr. 1,22 pour la rive droite. La fabrication du jus de raisin a été payée un sou de plus qu'en 1962. Le marché des vins reste lourd. Les stocks de blanc augmentent et l'importation des vins rouges augmente également. L'accord de stabilisation a été maintenu malgré l'augmentation des frais de production, qui ont passé à 31,6 % pour 1963. En raison de la récolte importante, le vin blanc est payé 20 centimes de plus que le prix de base et les rouges 30 centimes de plus que le prix de base pour les Gamay et 20 centimes de plus pour les Gorons. L'assemblée a ensuite modifié les statuts de la Fédération.

MISE AU POINT DU CONSEIL D'ETAT VAUDOIS A PROPOS DE L'AFFAIRE PAILLARD

A la suite de la grève de la faim commencée le 19 octobre par M. Charles Paillard, mécanicien, à Denges, qui voudrait récupérer sa propriété vendue à l'auto-route en 1957, et à la suite de la publicité donnée à cette affaire dans laquelle la responsabilité de l'Etat de Vaud a été mise en cause, le Conseil d'Etat communique ce qui suit :

Le 24 juillet 1956, M. Charles Paillard, étant donné sa situation financière très difficile, demandait un concordat qui fut homologué le 4 mars 1957. Il entra en relation avec l'Etat de Vaud par l'intermédiaire d'un notaire, pour offrir de lui vendre sa propriété qui était située sur l'emprise du tracé alors projeté de l'auto-route Lausanne-Genève, dans la traversée de la commune de Denges. A cette époque, l'Etat s'assurait des terrains d'échange, mais n'achetait pas de propriétés bâties. Il a toutefois accepté l'offre de M. Paillard pour lui rendre service. En l'occurrence, il n'y a pas eu d'expropriation. L'acte de vente a été signé le 27 avril 1957 sur la base d'un montant de 72.000 F. Ce prix comprenait une indemnité de 9.062 F pour le déplacement de son industrie.

Grâce à cela, M. Paillard a pu trouver un arrangement avec ses créanciers. M. Paillard n'a pas demandé l'introduction d'une clause de rachat de sa propriété. Il s'est seulement réservé le droit de disposer gratuitement des matériaux provenant de la démolition de son bâtiment, dans l'éventualité où cette démolition aurait été imposée par le choix définitif du tracé, primi-

tivement prévu dans la région de Denges. L'auto-route a dû être reportée en amont des voies C.F.F. en raison de la nature des terrains, selon une décision de mars 1959. La construction de la gare de triage C.F.F. et le déplacement de l'axe de l'auto-route ont imposé un échange de terrains entre l'Etat de Vaud et les C.F.F. L'immeuble appartenant auparavant à M. Paillard a été inclus dans cet échange. La Commission fédérale d'estimation a ratifié le 22 mai 1961, date à partir de laquelle les C.F.F. sont devenus propriétaires du bien-fonds.

M. Paillard en ayant demandé le rachat, en été 1961. Le Département des travaux publics a suggéré à plusieurs reprises aux C.F.F. la rétrocession de cette parcelle. La Direction du premier arrondissement des C.F.F. informa ce Département, en date du 15 septembre 1961, que les C.F.F. désirent bel et bien conserver l'immeuble Paillard et qu'ils ne veulent nullement que l'échange avec l'Etat de Vaud soit remis en question.

Le périmètre du syndicat d'amélioration foncière (Lonay-Echandens) n° 12 a été étendu à la commune de Denges au début de 1962 à la demande de celle-ci. De la sorte, la totalité des terrains, notamment les propriétés de l'Etat et des C.F.F., compris dans le périmètre, sont devenus disponibles pour les besoins du remaniement parcellaire. C'est ainsi que la parcelle en cause, qui s'est finalement révélée non indispensable à la construction de la gare de Denges, fut attribuée en 1963, à titre de compensation, au propriétaire voisin, dont le bien-fonds avait été amputé par les travaux des C.F.F.

La valeur d'échange de cette parcelle a été estimée à 76.000 F. M. Paillard n'étant plus propriétaire, il ne pouvait faire valoir ses prétentions sur les terrains constituant la masse du syndicat.

L'Etat, qui n'est plus propriétaire de la parcelle en cause depuis le 22 mai 1961, ignore tout des pourparlers entre M. Paillard et le nouveau propriétaire. L'Etat, par l'intermédiaire de la Commission cantonale d'achat des immeubles pour les routes nationales, a offert, à un prix raisonnable à M. Paillard plusieurs parcelles dans la même région.

DECES DE M. WALTER STUCKI

Le ministre Walter Stucki, docteur « honoris causa », est mort, après une longue maladie, dans un hôpital bernois.

Sa vie

Le ministre Walter Stucki, qui vient de s'éteindre à l'âge de 75 ans, était né à Berne. Il était originaire de Konolfingen. Il avait fait des études de droit aux Universités de Munich, Paris et Londres. Après avoir exercé en tant que juriste durant quelques années dans sa ville natale, il entra au service de la Confédération en 1917, en qualité de secrétaire général du Département de l'économie publique. En 1925, on lui confia la direction de la division du commerce de ce Département. C'est en cette qualité qu'il conduisit les pourparlers avec divers pays étrangers, qui aboutirent à la signature de nombreux accords commerciaux. Le défunt avait présidé de nombreuses commissions nationales et internationales et notamment le conseil économique de la Société des Nations. En 1933, le Conseil fédéral le nomma ministre. L'université de Bâle lui conféra le titre de docteur « honoris causa ». En 1955, le ministre Stucki fut élu au Conseil National où il représenta le parti radical. En qualité de délégué du Conseil fédéral pour le commerce extérieur, il mena à chef de nombreux accords commerciaux.

M. Stucki représenta, dès 1938, la Suisse à Paris en qualité de ministre, puis à Vichy, lorsque le gouvernement français s'installa dans cette ville, pendant la guerre. Il déploya sous l'occupation allemande une intense activité humanitaire, qui lui valut la reconnaissance des autorités et du peuple français. Rappelé en Suisse en 1945, le ministre Stucki se vit confier le poste de chef de la section des affaires politiques au Département politique. La même année, il avait dirigé la délégation suisse aux pourparlers entamés avec les alliés en vue de la solution des problèmes d'ordre financier de l'après-guerre, intéressant la Suisse. Au printemps 1946, il avait conduit la délégation suisse à Washington, chargée de résoudre les problèmes en rapport avec les avoirs allemands en Suisse. La même année, le ministre Stucki fut relevé de ses fonctions de la section des affaires politiques, ceci à sa demande. Le Conseil fédéral lui avait alors confié des missions spéciales.

C'est ainsi qu'il avait dirigé les délégations suisses à d'importantes conférences internationales qui jouèrent un grand rôle dans le développement économique suisse et donnèrent un rôle de premier plan à notre pays ; en septembre 1954 il abandonna les fonctions de délégué du Conseil fédéral pour les missions spéciales, tout en conservant la présidence de la commission de surveillance des accords de Washington, de la commission de recours pour les questions des indemnités de nationalisation et de la nouvelle commission d'examen des candidats au service diplomatique.

Avec la mort du ministre Stucki, c'est une personnalité de la vie politique, économique et culturelle de notre pays qui disparaît. M. Walter Stucki a droit à la reconnaissance du peuple suisse tout entier. Ses connaissances humaines et sa riche expérience ont été évoquées dans un livre paru en 1947 et intitulé « De Pétain à la 4^e République ».

OBSEQUES DU MINISTRE WALTER STUCKI

Dernièrement se sont déroulées en l'église du Saint-Esprit, à Berne, les obsèques du ministre Walter Stucki, suivie de l'inhumation au cimetière de Bremgarten, en présence de la famille et d'un cercle d'amis. Le pasteur Ulrich Müller, de la cathédrale, a prononcé le sermon de circonstance en rappelant la parole du psaume : « Mon temps est entre tes mains. » Il a fait le portrait du défunt qui a joué un rôle important dans l'histoire moderne et qui, pendant quatre décennies, a fidèlement servi le pays en des postes chargés de responsabilités. Il a exprimé la gratitude spéciale de la commune de Knoflingen, dont le ministre Stucki était bourgeois d'honneur.

L'ancien conseiller fédéral Max Petitpierre qui, pen-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

dant quinze ans, collabora étroitement avec le ministre Stucki, a retracé l'œuvre du défunt auquel le Conseil fédéral avait confié de nombreuses missions extrêmement difficiles, alors que le ministre Stucki avait en qualité de directeur de la division du commerce et de délégué au commerce extérieur, rassemblé une somme d'expériences internationales unique. L'orateur a rappelé que ce grand avocat de notre pays avait su prendre sur lui des risques certains, alors qu'il s'employa de toutes ses forces, en août 1944, à épargner d'inutiles souffrances à la population de Vichy. Cette ville lui a conféré en reconnaissance de ses efforts le titre de bourgeois d'honneur et a donné son nom à une de ses rues. Au cours de son activité, le ministre Stucki a représenté les intérêts de nombreux autres pays. Dans toutes les charges que lui confia le gouvernement, il sut contribuer au prestige de la Suisse. Après la guerre, il dirigea les négociations suisses à Washington en 1946, à la conférence du commerce mondiale de La Havane en 1947 et à la conférence de Londres pour le règlement des dettes allemandes en 1952. L'ancien conseiller fédéral Petter a exprimé à la veuve du défunt et à sa famille les condoléances du Conseil fédéral.

Au nom de la société estudiantine Zofingia, le docteur Walter Tobler déposa sur le cercueil la casquette et le ruban.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait, avec le conseiller fédéral et Mme Wahlen, les anciens conseillers fédéraux Etter, O. Kobelt et Streuli, ainsi que les veuves des conseillers fédéraux défunts Feldmann et Holenstein, une série de hauts fonctionnaires de l'administration fédérale, d'anciens chefs de missions suisses et parmi eux les successeurs du ministre Stucki à Paris, MM. Pierre de Salis et Pierre Micheli, le président du Conseil d'Etat bernois, M. Virgile Moine, les anciens présidents du Conseil National Rudolf Reichling et Albert Picot, le professeur Ernest Laur, les membres du corps diplomatique dans la ville fédérale et, à leur tête, l'ambassadeur de France à Berne, M. Philippe Baudet, ainsi que le prince Heinrich de Liechtenstein.

LES FEMMES PEINTRES ONT INVITÉ « ALOYSE »

A l'occasion de son exposition trisannuelle, au palais de Rumine, la section vaudoise de la société suisse des femmes peintres, sculpteurs, décorateurs, a invité « Aloyse », dont c'est la première exposition dans son canton. « Aloyse », c'est une Lausannoise âgée de 77 ans, qui vit depuis 1918 dans un asile d'aliénés vaudois et qui, dès lors dessine au moyen de crayons de couleurs sur de grandes feuilles de papier, où s'expriment ses rêves de schizophrène et son refus de la réalité. Ses dessins occupent une grande salle du palais de Rumine : ils représentent toujours des personnalités féminines aux yeux aveuglés de tâches vert amande.

A l'occasion de cette exposition a été projeté un film dû au docteur Bader (Sainte-Croix), exécuté par M. Florian Campiche, qui résume la vie d'Aloyse, la montre dessinant dans sa chambre de l'asile, où elle rend d'appréciés services comme repasseuse. Ce cas de psychiatrie a fait l'objet d'une thèse de doctorat de Mme Porret-Forel (Morges).

CANTON DE ZURICH

LE 7^e FESTIVAL DE LA CHANSON ITALIENNE

Le 7^e Festival de la chanson italienne a connu à nouveau un plein succès à la Maison des congrès à Zurich. Plus de 2.000 ouvriers italiens, travaillant en Suisse, étaient venus applaudir leurs chansons préférées interprétées par la nouvelle vague. En effet, selon la nouvelle formule du concours, le jury devait surtout tenir compte de l'interprétation. L'orchestre Radiosa de Radio Monte-Ceneri, dirigé successivement par divers chefs, accompagnait les 14 chansons sélectionnées. Le jury était composé de 8 membres dont quatre se trouvaient dans la salle et quatre à l'extérieur. Le premier prix, « L'aigle d'or », a été attribué à Tullio Pane, pour la meilleure interprétation d'un chant napolitain de Bixio. Les deuxième et troisième prix ont été décernés à Aurélio Fierro et à Iva Zanicchi.

Ce festival, qui était organisé en faveur des Italiens dans la misère en Suisse, était placé sous le haut patronage de l'ambassadeur d'Italie à Berne et du président de la Ville de Zurich, M. Landolt. La Ville de San-Remo avait envoyé 10.000 œilllets pour décorer la scène. La manifestation a été retransmise en Eurovision dans six pays.

« L'ARBALETE » PARIS-BALE-ZURICH

Par suite de la mise en service de nouvelles compositions T.E.E. franco-belges dans les relations T.E.E. actuelles entre Amsterdam, Bruxelles et Paris, des rames automotrices diesel Hollande-Suisse deviennent libres. Semblables au T.E.E. « Edelweiss », elles remplaceront désormais le matériel roulant français du T.E.E. « L'Arbalète » Zurich-Bâle-Paris, qui aura l'horaire suivant :

Zurich dép.	7,00
Bâle	8,04/ 8,16
Paris-Est, arr.	13,00
Paris-Est, dép.	17,30
Bâle	22,02/22,12
Zurich	23,16

OUVERTURE DE LA SEMAINE SUISSE

En guise de prélude aux manifestations organisées à l'occasion de la Semaine Suisse, une cérémonie s'est tenue récemment au cours de laquelle M. Spuehler, président de la Confédération, a pris la parole, en présence de la municipalité de Winterthour et de nombreuses personnalités.

L'assemblée entendit ensuite M. Paul Winiger, de Wettingen, président de la Semaine Suisse, qui souligna l'effort national accompli par l'organisation qu'il dirige, puis M. Heinrich Zindel, conseiller municipal de Winterthour.

Une réception en l'honneur du président de la Confédération, a suivi, à laquelle prirent part, outre les représentants des autorités, des personnalités appartenant aux milieux de l'industrie, des arts et métiers et du commerce.